

Fonctions des bureaux régionaux

Les bureaux régionaux (ROs) sont chargés de coordonner les réponses apportées par la FAO aux priorités régionales, s'agissant notamment de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement rural, à travers l'identification, la planification et la mise en œuvre des actions prioritaires de la FAO dans la région.

Les ROs sont dirigés par un représentant régional (RR) assisté par un représentant régional adjoint (DRR). Le RR détermine le plan de travail annuel et le calendrier de travail des fonctionnaires techniques régionaux en consultation et avec la direction fonctionnelle des divisions et des départements techniques correspondants, au siège.

Les RRs agissent pour le compte de la FAO, qu'ils représentent. Ils sont les interlocuteurs des Organisations régionales – comme les Organisations régionales d'intégration économique (REIOs) –, des entités régionales du système des Nations Unies, des partenaires du développement régional, des organisations non gouvernementales (ONGs), des médias et des autres acteurs régionaux.

Ils favorisent le dialogue politique régional sur la sécurité alimentaire et sur les questions relatives à l'agriculture et au développement rural ; ils facilitent l'émergence de partenariats régionaux et appuient le développement des capacités et la mobilisation des ressources pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural de la région. Ils conduisent la contribution du RO au processus de programme et budget de la FAO et soutiennent les aspects de l'aide relatifs à la sécurité alimentaire, à l'agriculture et au développement rural, s'agissant notamment de la stratégie et du programme de développement, entrepris conjointement par les agences onusiennes au niveau régional. Ce faisant, ils permettent à la stratégie et au programme de développement de la FAO au niveau régional de s'ancrer dans le cadre plus général du Programme ordinaire de la FAO, ainsi que dans l'action conjointe des Nations Unies.

Depuis le début de l'année 2010, les ROs sont également responsables de l'organisation des représentations de la FAO dans leurs régions respectives. Ils assurent un soutien administratif et opérationnel au fonctionnement de ces bureaux. Les RRs jouent un rôle de plus en plus important dans la formulation de l'agenda politique global de la FAO, à travers la préparation et l'organisation des conférences régionales, ils agissent comme des organes directeurs (depuis début 2010) et font rapport au Conseil de la FAO et à la Conférence.

Localisation des bureaux régionaux

- BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE (**RAF**) : ACCRA, GHANA
- BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (**RAP**) : BANGKOK, THAÏLANDE
- BUREAU REGIONAL POUR L'EUROPE ET L'ASIE CENTRALE (**REU**) : BUDAPEST, HONGRIE
- BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (**RLC**) : SANTIAGO, CHILI
- BUREAU REGIONAL POUR LE PROCHE-ORIENT (**RNE**) : LE CAIRE, EGYPTE

Fonctions des bureaux sous-régionaux

Les bureaux sous-régionaux (SROs) et les équipes multidisciplinaires (MDTs) sont dirigés par les coordonnateurs sous-régionaux (SRCs). Ces équipes sont composées de fonctionnaires provenant des bureaux sous-régionaux et incluent également les FAOReps de la sous-région, qui consacrent jusqu'à 30% de leur temps aux MDTs. Il y a deux Equipes multidisciplinaires sous-régionales : une pour l'Amérique du Sud et une autre pour l'est du Proche-Orient, qui ne constituent pas des bureaux sous-régionaux mais sont dirigées par le Représentant régional adjoint (DRR) et fonctionnent comme les bureaux sous-régionaux. Les SROs représentent une composante essentielle de la stratégie de décentralisation et apportent une expertise technique de pointe aux pays de la sous-région, en réponse aux demandes spécifiques de conseils des gouvernements, en matière de politiques, de renforcement des capacités, de la formulation et de la mise en œuvre de projets. Ils agissent comme premier point de contact pour le soutien technique aux pays membres. Ces bureaux sous-régionaux assistent également les FAOReps dans la formulation des Cadres de programmation par pays (CPF) dans le cadre des objectifs généraux de développement définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

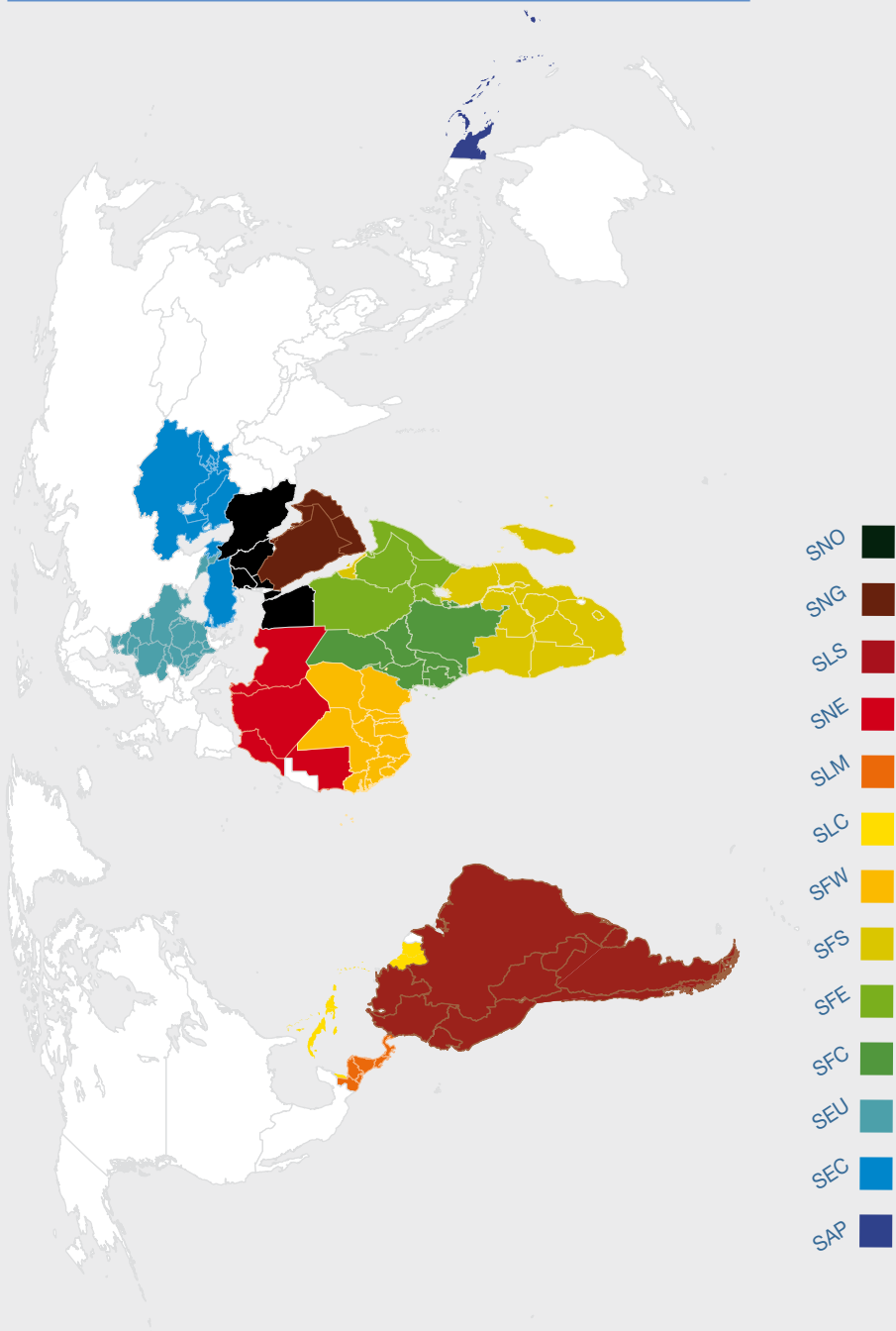
En collaboration étroite avec les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux assurent la planification générale des activités de la FAO dans la sous-région, à travers l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre des stratégies relatives aux priorités sous-régionales en matière d'alimentation, d'agriculture et de développement rural. Ils établissent et entretiennent des relations avec les principales institutions de la sous-région, s'agissant notamment des organisations d'intégration économique régionale. Ils assistent les représentations de la FAO dans le traitement des questions sous-régionales en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural.

Les SRCs représentent la FAO auprès des institutions et des médias sous-régionaux. Ils assurent la mise en œuvre des fonctions du SRO et jouent également le rôle de représentant de la FAO dans le pays hôte et – dans certains cas – dans d'autres pays, par le biais d'accréditations multiples. Les SRCs apportent des conseils fonctionnels aux FAOReps de la sous-région, en tant que membres (pour 30% de leur temps) des équipes multidisciplinaires (MDTs) et supervisent les fonctionnaires sous-régionaux techniques (STOs) qui, avec les FAOReps sous-régionaux, constituent les MDTs.

Les SRCs, conformément au mandat de la FAO, veillent à la cohérence entre priorités nationales, régionales et sous-régionales. Ils travaillent sous l'autorité des représentants régionaux et reçoivent une assistance fonctionnelle des divisions du siège.

Ils assurent la direction et la gestion des SROs et peuvent prendre des mesures nécessaires à l'optimisation de leurs performances, dans le cadre général de leur déclaration fonctionnelle, de la circulaire relative aux responsabilités et relations et d'autres normes, procédures, politiques et priorités de l'Organisation. Les SRCs définissent, en consultation avec les RRs et les directeurs de division concernés, le plan de travail annuel et l'utilisation du temps des STOs et des autres personnels du SRO.

Couverture et localisation des bureaux sous-régionaux



Fonctions des bureaux de pays

Le principal objectif des bureaux de pays de la FAO¹, dirigés par un représentant de la FAO, consiste à assister les gouvernements dans l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets destinés à combattre la faim et la malnutrition, à développer les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la forêt et à utiliser de façon durable leurs ressources naturelles et environnementales.

Cet objectif sera notamment réalisé à travers :

- La mise en place de stratégies d'élaboration, de promotion et de supervision des objectifs nationaux de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de terrain de la FAO, en identifiant et en formulant de nouveaux programmes et projets, en lien avec les acteurs locaux, y inclus les représentants des donateurs ;
- Un appui aux gouvernements en matière de prévention des catastrophes, d'évaluation des dommages et de mise en œuvre de la reconstruction et de la réhabilitation du secteur agricole ;
- La réalisation de campagnes de sensibilisation et l'appui à des événements importants de la FAO, comme TeleFood ou la Journée mondiale de l'alimentation ;
- Une assistance aux missions techniques et d'investissement effectuées dans le pays par des experts provenant du siège de la FAO ou de ses bureaux régionaux ou sous-régionaux ;
- Le relais des services de la FAO aux gouvernements et à d'autres partenaires (donateurs, ONGs, organisations de la société civile, institutions de recherche, etc.) ;
- L'information de la FAO sur les principales évolutions sociales et économiques intervenues dans le pays ainsi que sur l'état du secteur de l'agriculture ;
- La représentation de la FAO auprès des gouvernements hôtes et de tous les partenaires associés aux activités de l'Organisation.

¹ Les bureaux de pays de la FAO peuvent être dirigés par un FAORep ou par un fonctionnaire technique (TO) remplissant le rôle de FAORep. Dans certains cas, la représentation de la FAO dans le pays est assurée par l'accréditation concertée d'un FAORep résidant dans un autre pays. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'un fonctionnaire résident du cadre organique recruté sur le plan national ou d'un correspondant national.

En qualité de représentants du Directeur général dans leurs pays d'affectation, les FAOREps établissent et entretiennent les relations avec le gouvernement et d'autres institutions dans le pays et assurent la liaison – au nom du représentant régional (RR) ou du coordonnateur sous régional (SRC) – avec les organisations (sous) régionales présentes dans leur pays d'affectation. Ils orientent les unités de la FAO concernées sur les priorités d'assistance au pays en matière de plaidoyer, d'élaboration des politiques, de sécurité ainsi que sur les questions générales d'encadrement. Depuis janvier 2010, les FAOREps travaillent directement sous l'autorité du représentant régional concerné.

Les FAOREps conduisent les réponses de la FAO face aux priorités et besoins spécifiques individuels de chacun des membres, notamment à travers les processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du Cadre national des priorités à moyen terme (NMTPF).

Pour accélérer et renforcer l'efficacité de la mise en œuvre décentralisée des programmes, l'Organisation avait déjà renforcé, en 2004, la base de ressources disponible pour l'assistance technique au niveau du terrain, en étendant le Fonds du Programme de coopération technique (PCT) ². Avec ces nouvelles dispositions, les FAOREps disposent désormais de l'autorisation d'approuver des dépenses jusqu'à concurrence de 200 000 USD par biennium et par pays membre éligible. Dans ce contexte, ils se sont également vu déléguer un plus haut niveau d'autorité pour ce qui concerne l'achat de biens et de services ainsi que pour le recrutement du personnel.

Le rôle du FAOREp s'est considérablement étendu au cours des dernières années, s'agissant notamment de ses responsabilités au sein du cycle des projets et de son interaction avec l'Equipe de pays des Nations Unies (UNCT).

Chaque bureau de pays dispose d'un FAOREp (personnel international au niveau de P5/D1) et deux agents nationaux professionnels (Assistant FAOR Programme et Assistant FAOR Administration), en plus ils disposent d'autres employés de soutien dont le nombre varie selon le volume et la complexité du travail effectué par le bureau.

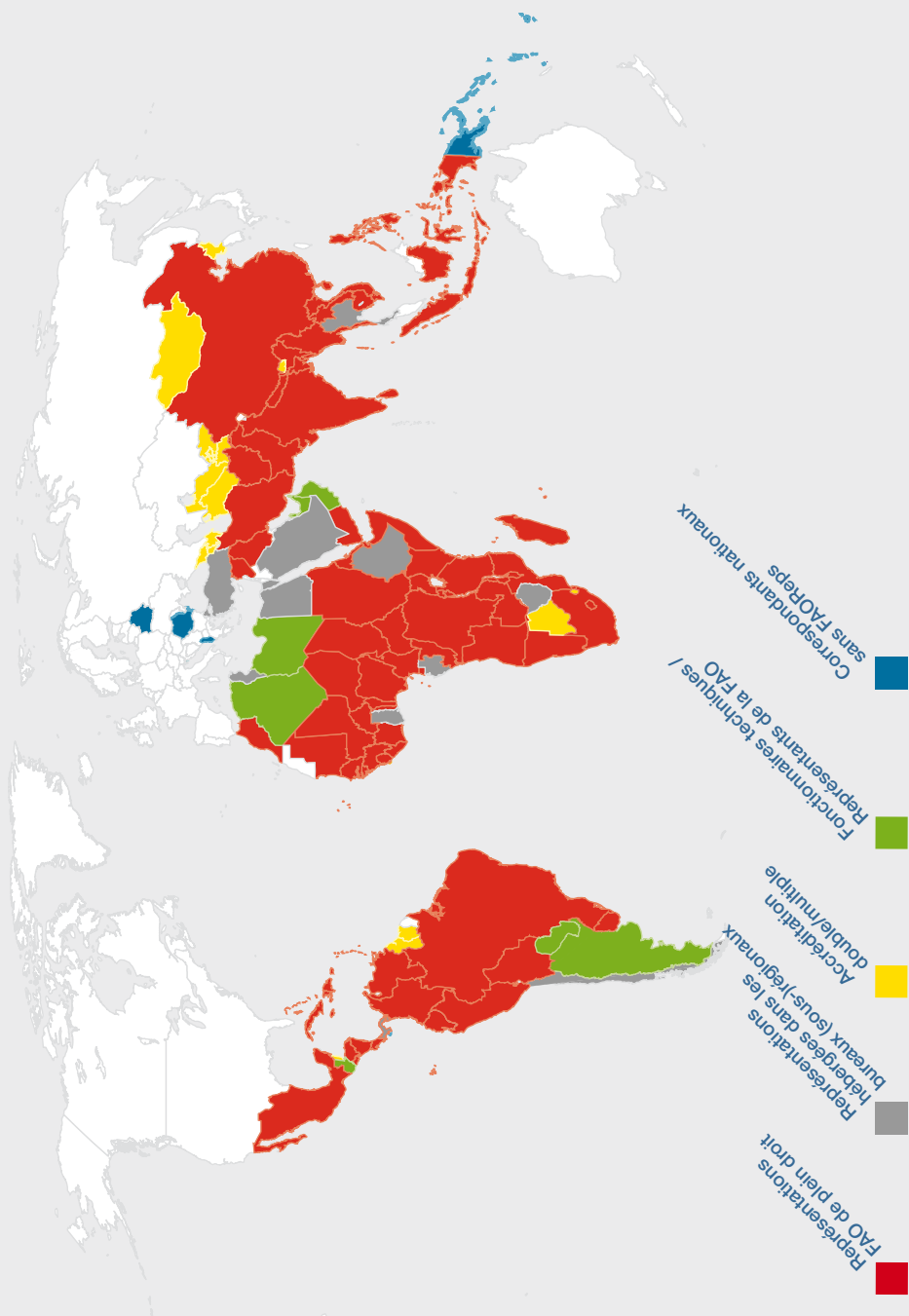
² Le Programme de coopération technique (PCT) est financé par le Programme ordinaire de la FAO et assiste les Etats membres au moyen de petits projets répondant à des problèmes spécifiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts. Le but recherché par un projet PCT est d'aboutir à des résultats réels et immédiats dans la lutte contre la faim, et d'ouvrir la voie à des programmes à long terme de développement durable.

Le Fonds du PCT permet aux FAOREps de répondre aux demandes des gouvernements concernant les activités d'assistance technique de petite échelle et de renforcer le processus d'élaboration du programme de terrain.

Locaux de la FAO par région				
Région FAO	Locaux fournis gratuitement à la FAO par le gouvernement	Locaux fournis gratuitement à l'ONU par le gouvernement (locaux communs à l'ONU)	Locaux loués par la FAO	Locaux loués par l'ONU (locaux communs à l'ONU)
Afrique	28	5	4	3
Moyen Orient	10	-	2	-
Amérique latine et Caraïbes	14	3	6	-
Asie et Pacifique	9	3	3	3
Europe et Asie centrale	4	-	-	-
Total	65	11	15	6

NB: Pays à « accréditations multiples » et « correspondants nationaux » exclus, TOs, SROs et ROs inclus

Couverture et localisation des bureaux de pays



Bureaux	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Moyen Orient et Afrique du Nord	Europe centrale et Asie centrale
Représentations FAO de plein droit (FAOR)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie	Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Viêt Nam	Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Salvador, Equateur, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela	Iran, Irak, Liban, Maroc, Mauritanie, Syrie, Yémen	
Représentations hébergées dans les bureaux (sous) régionaux	Ethiopie, Gabon, Ghana, Zimbabwe	Samoa, Thaïlande**	Barbade, Chili, Panama	EAU, Egypte, Tunisie	Turquie
Pays couverts par une accréditation double/multiple avec un Assistant FAOR ou un correspondant national	Botswana, Comores, Ile Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Swaziland	Bhoutan, Etats fédérés de Micronésie, Iles Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Maldives, Mongolie, Nauru, Niue, Palaos, République populaire démocratique de Corée, Timor Oriental*, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	Antigua et Barbuda, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Suriname		Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan*, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan*, Taïjkistan, Turkménistan*
Fonctionnaires techniques/ Représentants de la FAO	Guinée Equatoriale		Argentine, Guatemala, Paraguay	Algérie, Jordanie, Libye, Oman*	
Correspondants nationaux sans FAOReps		Papouasie-Nouvelle-Guinée			Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Serbie*

*Envisagé, mais non encore mis en œuvre

** Bureau de la FAO pour les affaires thaïlandaises

Profil des représentants de la FAO

On dénombre 14 femmes (19%) parmi les 71 FAOREps actuellement en poste (janvier 2011), y compris les RRs et les SRCs ainsi que les fonctionnaires techniques (TOs) faisant fonction de FAORep. Les grades correspondant à ces postes vont de P-5 à D-1, alors que la plupart des TOs se situent au niveau P-4. Bien que le niveau minimal d'éducation exigé soit celui du diplôme universitaire dans une discipline liée aux activités de l'Organisation, la plupart des FAOREps disposent d'un diplôme de niveau supérieur. Une substantielle expérience professionnelle dans un domaine technique de la FAO et une considérable expérience en gestion sont requises pour être considéré pour un poste de FAORep.

Les FAOREps passent généralement une moyenne de 4,5 années dans un pays (avec quelquefois une accréditation double ou multiple).



Politique de la FAO en matière de sélection et d'évaluation des chefs des bureaux décentralisés

Les candidats à la fonction de FAORep sont généralement identifiés après la publication d'un avis type de vacance de postes, deux fois par an, sur le site Internet de la FAO. Les CVs des candidats peuvent aussi être obtenus à travers différentes sources ou par des approches directes. Les CVs des candidats répondant aux qualifications principales du poste sont placés dans un fichier de candidats, géré par le Bureau d'appui à la décentralisation (OSD) et examinés – en même temps que ceux de fonctionnaires en service – lorsqu'un poste vacant adapté à leurs profils respectifs est ouvert. Après un examen détaillé des candidatures, une liste restreinte de 3 ou 4 candidats est élaborée par OSD et soumise au Directeur général pour examen. Le(s) candidat(s) sélectionné(s) par le Directeur général sont soumis à entretien avec un certain nombre de fonctionnaires de direction de haut niveau, qui, à l'issue de ces entretiens, formulent des recommandations au Directeur général. Sur cette base, le Directeur général prend la décision finale. OSD entreprend alors des consultations informelles avec le gouvernement du pays concerné, pour procéder enfin à l'approbation du candidat choisi et procéder à sa nomination officielle.

Les FAOReps en service sont régulièrement évalués dans le cadre du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) introduit en 2010.